

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 4 septembre 2024**

**Conseillers en exercice : 11**

**Conseillers présents : 10**

**Date de Convocation : 28 /08/2024**

**Absents excusés : G. Creuzot pouvoir à P. Drogrey**

**Secrétaire de séance : M. Etiévant**

**Ordre du jour :**

Le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 19 juin 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

**1. Délibération achat tracteur**

Le Maire présente 3 devis pour l'achat d'un tracteur d'occasion : le Conseil Municipal retient le devis de la société Vallet d'un montant de 31 500 €HT (34 000 € - 2500 € de reprise de l'ancien tracteur hors d'usage).

**2. Délibération projet définitif des captages des sources en Creux et en Auges**

Le Maire présente le projet d'arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux, et l'instauration des périmètres de protection des captages et aussi l'autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'arrêté.

**3. Délibération Convention de groupement de commande concernant la DSP pour l'assainissement**

Le Maire informe qu'une convention de groupement de commande pour le lancement du marché de la DSP est envisagée. La commune d'Arbois serait coordonnatrice du groupement de commande pour lancer le marché et choisir l'opérateur. Chaque commune signerait le marché avec l'opérateur unique retenu pour son réseau communal propre.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commande avec les communes d'Arbois, Pupillin et Montigny et accepte que la commune d'Arbois soit la coordonnatrice du groupement, et autorise le Maire à signer la convention.

**4. Approbation du Rapport, du Prix et de la Qualité du service de l'eau 2023 (RPQS)**

Le Conseil Municipal adopte ce rapport 2023. Les analyses d'eau sont de bonne qualité et le rendement du réseau d'eau potable est passé de 72% en 2022 à 80% en 2023.

**5. Devis étanchéité fontaine de la Martinette**

Le Maire présente 2 devis et retient celui de la SAS L'Houteau Franc-Comtois (Viganoni) pour un montant de 800 € HT. Ce devis comprend le nettoyage intérieur du lavoir et la pose de 2 couches d'un enduit étanche.

**6. Changement de personnel**

Le Maire informe que suite au départ de Mme Ruffinoni, Madame Lesne assure le remplacement depuis le 1<sup>er</sup> septembre pour l'entretien ménager de nos locaux communaux.

## Questions diverses

- Les inscriptions à l'affouage seront acceptées jusqu'au 30 septembre en mairie.
- Claude Boussardon s'interroge sur l'eau potable qui deviendrait de + en + calcaire.
- Claude Brocard demande quand le Plui sera terminé : aux dernières nouvelles, au 1<sup>er</sup> semestre 2025.
- Ordures ménagères : Le Maire informe que 8 conteneurs ont été installés dans le village. Les emplacements ont été choisis en fonction des contraintes techniques (câbles électriques et Télécom). Nous ne connaissons pas aujourd'hui la date de mise en fonction du nouveau système.

Les personnes qui n'ont pas retiré leur badge obligatoire pour mettre leurs déchets dans ces conteneurs, doivent se rendre au SICTOM de Champagnole pour prendre possession de celui-ci (carte magnétique).

Fin de séance